

Compagnie du chemin de fer Alberta.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, OTTAWA, 17 juin 1896.

MONSIEUR,—Dans votre état de situation des revenus secondaires pour le mois de mai, la Compagnie du chemin de fer Alberta paraît pour \$2,520 d'arrérages. Cette somme consiste en 3 années d'intérêt à 6 pour 100 sur \$14,000, chiffre auquel la compagnie a acheté le télégraphe entre Dunmore et Macleod.

Je dois vous demander ce que vous avez fait ou ce que vous proposez de faire au sujet de cette créance.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,
Au commissaire du revenu de l'intérieur.

J. L. McDOUGALL, A.G.

ADMINISTRATION DU REVENU DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 14 juillet 1896.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 17 courant relative aux arrérages dus par la Compagnie du chemin de fer Alberta sur l'achat du télégraphe entre Dunmore et Fort-Macleod par la voie de Lethbridge, je suis chargé de vous informer que des renseignements ont été pris à ce sujet et que des certificats de dépôt à la banque de Montréal ont été reçus aujourd'hui par l'entremise du ministère des travaux publics pour la somme de \$3,750.44, comme il suit: 1° \$3,666.66 pour le premier versement sur le prix d'achat (\$11,000) et 2° \$83.78, l'intérêt sur le premier versement depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 19 mai dernier, 139 jours.

Je vous mets sous ce pli copie d'un arrêté du conseil du 18 janvier 1896 d'après lequel doit se faire le règlement de la créance.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,
A l'auditeur général.

WM HIMSWORTH, secrétaire.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, OTTAWA, 18 juillet 1896.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 14 courant en réponse à la mienne du 17 du mois dernier, dans laquelle vous dites que vous avez reçu un certificat de dépôt pour \$3,750.44 en paiement du premier versement sur le prix d'achat du télégraphe entre Dunmore et Lethbridge et de l'intérêt sur ce versement depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 19 mai 1896.

Je dois vous faire remarquer que ma lettre du 17 du mois dernier a trait aux arrérages dus par la compagnie et qui s'élèvent à \$2,520 pour trois années d'intérêt échues le 1^{er} janvier sur le prix original d'achat de toute la ligne de Dunmore à Fort-Macleod. Votre lettre ne dit rien de ces arrérages, et je serais bien aise que vous m'écrivissiez à ce sujet.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,
Au commissaire du revenu de l'intérieur.

J. L. McDOUGALL, A.G.

ADMINISTRATION DU REVENU DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 21 juillet 1896.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'être chargé d'accuser réception de votre lettre du 18 courant, relative aux arrérages dus par la Compagnie de chemin de fer Alberta, s'élevant à \$2,520 pour trois années d'intérêt échues le 1^{er} janvier dernier, sur le prix original d'achat de toute la ligne de Dunmore à Fort-Macleod, et en réponse j'ai à vous informer que la dette a été réclamée à la compagnie et que si elle n'est pas acquittée la poursuite en sera confiée au ministère de la justice.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,
A l'auditeur général.

WM HIMSWORTH, secrétaire.

Manquants à la distillerie de Gooderham.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL, OTTAWA, 1^{er} mai 1896.

MONSIEUR,—Les instructions contenues dans votre lettre du 30 octobre 1894 au percepteur du revenu de l'intérieur à Toronto, l'autorisaient à passer écritures réduisant les manquants de 1891-92 et de 1892-93 en conformité de la circulaire G-412. Les man-